



Diagnostic thermites / mauvais diagnostic

Par **tlog**, le **17/01/2012 à 15:26**

Bonjour,
Pour vendre ma maison, j'ai du faire, comme il se doit un diagnostic, par une sté spécialisée, qui s'est revelé etre négatif.
Mais juste avant l'acte, lors d'un controle à la cave, on s'est rendu compte, qu'il y avait en fait une activité de thermites.
Le diagnostic a donc été mal fait.
Pour signer, je m'engage à déduire de la vente ce montant ou à payer les travaux.
Par contre, est- ce que je peux me retourner contre la Sté pour mauvais diagnostic pour qu'ils prennent à leur charge ce problème ?
Cordialement,
Thomas Logodin

Par **Jjnot**, le **10/02/2012 à 23:39**

Bsr,
Oui ils sont assurés pour çarn
Cdt